

Le GPM Bordeaux supprime un poste de lieutenant en 2013

A la suite des précédents articles, j'ai le regret de vous informer que le port de Bordeaux supprime bel et bien un poste de lieutenant cette année.

Ainsi en lieu et place des deux postes d'ores et déjà vacants qui devaient être proposés aux mutations internes ou au concours en 2013, Bordeaux n'offrira qu'un seul poste...

Le port, à la demande de la CGT, préfère embaucher en CDI un auxiliaire de surveillance (qui opérait régulièrement en CDD depuis 12 ans) plutôt que d'offrir les deux postes vacants à des lieutenants.

Bien évidemment nous nous félicitons qu'un employé titulaire d'un CDD sorte de la précarité mais nous déplorons que cela se fasse au détriment des lieutenants de port. Les officiers de port CGT ne sont pas de cet avis et l'ont fait savoir aujourd'hui au cours d'une réunion organisée à la demande du SNOP-FO. Nous souhaitions à cette occasion que soient apportées les réponses aux interrogations formulées dans le courrier que vous avez tous pu lire.

Notons que cette réunion s'est accompagnée d'un comité de soutien d'une trentaine d'employés de la CGT du port qui, ne prenant aucunement part à la réunion, sont cependant restés, dans le calme, devant la capitainerie durant toute la durée des débats. Nous voulons souligner ici que si l'intention est louable pour l'embauche d'un CDI, elle l'est moins à l'attention des lieutenants qui perdent un poste... Syndrome de Stockholm mis à part, chacun se fera une idée.

Dans ce contexte particulier, vous vous doutez bien que nous n'avons pas obtenu beaucoup de réponses au courrier évoqué si ce n'est l'assurance verbale de la part de la direction que la volonté du port n'était pas de remplacer les lieutenants par des auxiliaires... alors que c'est précisément ce qui s'est fait aujourd'hui à Bordeaux !

Alors que l'essentiel des débats portés par la CGT tenait à la transformation coûte que coûte du CDD en CDI, seul, nous avons tenté de défendre la profession et la cohérence des missions d'une capitainerie en regard des attributions de ses effectifs.

A ce sujet, le commandant du port a réaffirmé que les attributions des auxiliaires de surveillance n'étaient pas les mêmes que celles des officiers de port contrairement à ce qu'affirmaient les officiers de port CGT. Malheureusement, il n'a pas souhaité préciser comment concilier de manière cohérente l'articulation des uns et des autres en faisant le constat que le système fonctionnait jusqu'à présent et qu'il souhaitait que cela perdure.

Pris entre un pragmatisme nécessaire dans l'exécution des fonctions qui sont les siennes et la défense des attributions des agents du corps auquel il appartient, nous déplorons le manque d'anticipation dans ce dossier et l'incohérence de sa mise en place. En pratique, un auxiliaire de surveillance remplace un lieutenant de quart au même poste ! Avec l'aval du commandant du port malgré son avis défavorable sur le fond...
Comprenez qui pourra !

Quoiqu'il en soit, le SNOP-FO aura été le seul à défendre le poste perdu. Il aura été également le premier à féliciter le nouveau CDI ayant intégré l'équipe de la capitainerie.

Il serait temps qu'une réflexion de fond, dans la transparence, voit le jour dans l'organisation des capitaineries pour que puissent cohabiter les auxiliaires de surveillance en CDD et CDI, les officiers de port adjoints et les officiers de port dans le respect des attributions de chacun et dans une cohérence de bon aloi.

Le fait du Prince est aujourd'hui inacceptable. Cependant, reconnaissons que lorsqu'il nous touche favorablement, nous lui en sommes reconnaissants pour toujours. N'est-ce pas pour certains une forme de gouvernance qui pousse à la précarité et à l'allégeance éternelle les plus faibles d'entre nous ?

Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont soutenu honorablement dans ce combat difficile et toujours d'actualité.

Christian

Jeudi 14 février 2013

Le SNOP-FO lutte seul contre tous pour la préservation des postes de lieutenant de port à Bordeaux !

Après une réunion avec la direction du GPMB le 14 février en matinée au sujet de la proposition de la CGT de supprimer un poste d'officier de port adjoint dans ce port, nous avons remis le courrier ci dessous dans lequel nous exposons publiquement et en conscience notre opposition la plus ferme au remplacement d'un collègue par un auxiliaire de surveillance.

Au moment précis où s'ouvre la remontée des postes vacants en direction de l'administration centrale, nous pensons à tous ceux qui ont passé un concours et fait les sacrifices que cela représente en matière de travail et de mobilité géographique. Nous croyons fermement qu'il y va de l'intérêt général de préserver l'intégrité du corps et les possibilités de mutation afférentes.

La volonté exprimée par certains officiers de port CGT (largement minoritaires) du GPMB est-elle le reflet de la position de la CGT nationale sur le sujet ?

Il y a des silences assourdissants...

Il y a aussi des causes qui commandent une prise de position claire, comprise par tous.

Une fois de plus, le SNOP-FO mène le combat, seul.

Merci à tous ceux qui se joindront à nous.

* [Courrier du 14 février 2013 au directeur du GPM Bordeaux](#)

Christian

Mardi 12 février 2013

A la demande de la CGT, le GPMB supprime un poste de lieutenant cette année !

Une délégation d'officiers de port CGT a demandé à la direction du GPMB d'embaucher un auxiliaire de surveillance à la place d'un lieutenant de port cette année !

L'auxiliaire en question a fait l'objet de nombreux CDD par le passé. Il n'a jamais tenté le concours car il ne possède pas le temps de navigation nécessaire. Le SNOP-FO lui avait proposé de le faire embaucher sur les dragues du port afin qu'il obtienne le temps de navigation nécessaire pour passer le concours (moins d'une année).

Pourquoi ?

Il nous semblait que cela respectait le mérite de ceux qui font l'effort de passer le concours chaque année tout en lui facilitant la tâche pour obtenir les pré-requis nécessaires pour se présenter comme chacun d'entre nous devant le jury du concours.

L'intéressé et les officiers de port CGT du GPMB ne sont pas du même avis.

La conséquence immédiate est la suppression d'un poste de lieutenant ouvert au concours ou aux mutations internes dès cette année.

Par les temps qui courent, la défense du corps n'est pas chose aisée... mais quand les attaques viennent de nos propres rangs, il sera difficile d'y faire face.

Christian

CGPM Guadeloupe

Didier Adam, représentant du SNOF FO pour le GPM de Nantes St Nazaire, a profité de son passage à la Guadeloupe pour rendre une petite visite à notre camarade Damien Houssin, commandant du GPM Guadeloupe.

Didier a ainsi pu renouveler tout notre soutien à Damien dans le combat qu'il mène contre la direction du GPM.



Eric

Mardi 5 février 2013

Campagne de mutation 2013

Vous trouverez ci dessous, mais également dans la bibliothèque à la rubrique "Mutations", la circulaire relative aux mutations des officiers de ports et lieutenants de port au titre du cycle 2013-9 ainsi que le nouveau modèle de PM 104.

Les listes principales seront publiées le 25 mars 2013.

La limite de remontée des PM 104 vers les services d'accueil est fixée au 22 avril 2013.

* [Appel à postes OP et OPA pour le cycle 2013-9](#)

* [Modèle PM 104 version MEDDE 2013 sous format PDF](#)

Eric

Vendredi 1er février 2013

Mise à jour de textes

Vous trouverez ci dessous, mais également dans la bibliothèque à la rubrique Code des Transports, RGP et RPM la mise à jour des deux recueils de textes de la DGITM.

Ces textes sont à jours au 21 janvier 2013.

* [Code des Transports \(L\) et CDPM \(R\) version 21 janvier 2013 \(DGITM\)](#)

* [Annexes au nouveau code ci-dessus, version 21 janvier 2013 \(DGITM\)](#)

Eric